

# **Verrières Animation Loisirs H10011**

## **Règlement intérieur du Tournoi Rapide de Noel 2021**

**Article 1 :** Verrières Animation loisirs organise le tournoi de Noel 2021 dans la salle socioculturelle du village de Verrières 10390 le samedi 18 décembre 2021

**Article 2 :** Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro d'homologation 54386

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptées par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Rapide février 2022

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral Licence A ou B Obligatoire

**Article 3 :** Le tournoi s'effectue en 7 rondes au KO sur la cadence de 2 x 10 minutes + 5 s par coup

**Article 4 : Horaires de jeu**

- 13 heures /13 heures 50 : Inscription et contrôle des licences
- Ronde 1 : 14 :00 Ronde 2 : 14 : 40 Ronde 3 : 15 :15 Ronde 4 : 15h 50
- Ronde 5 : 16 :30 Ronde 6 : 17h : 10 Ronde 7 : 17 :50
- Remise des prix vers 18 h 30

*Les heures énoncées peuvent être modifiées en fonction des éléments en lien avec le déroulement de la manifestation*

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente.

**Article 5 :** le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème : 1 point pour gain, ½ pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre - le BuchHolz - le BuchHolz tronqué - le Kashdan

**Article 6 :** le tournoi est arbitré par Pierre CHANTIER, AF0

**Article 7 :** Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel.

**Article 8 :** l'Article A.3 (supervision et notation des coups) ne s'applique pas pour l'intégralité de la manifestation.

**Article 9 :** l'article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation

**Article 10** le tournoi s'effectuant sur une cadence Fischer, Les directives III concernant les fins de partie sans incrément au KO ne s'appliquent pas

**Article 11 :** Un joueur sera considéré forfait 5 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Tout forfait et tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)

**Article 12 :** Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs et du code éthique de la Fide

Les téléphones portables, les objets sonores et ou électroniques sont interdits dans la salle de jeu : toute sonnerie et ou tout bruit émanant de l'appareil entrainera la partie perdue pour le fautif.

Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur

Si l'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement : Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi

**Article 13 :** A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

**Article 14 :** Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements

**Article 15 :** Aucun Bye ne sera accordé.

**Article 16 :** Droit à l'image : En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'échecs de Verrières à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs

**Article 17 :** Dans le cadre de la situation pandémique liée au Covid, un protocole sanitaire conforme aux recommandations du ministère de la santé, du ministère du sport et de la commune est établi.

Entre autres : respect du port du masque dans la salle socioculturelle, avant pendant et après les parties, lavage des mains et utilisation solution hydroalcoolique, présentation du pass sanitaire à l'arrivée pour les joueurs et les accompagnants.

Le responsable des règles covid est Pierre CHANTIER, arbitre du tournoi. il sera aidé dans sa démarche par un adhérent de l'association Verrières Animation Loisirs.

Le non respect des règles sanitaire par un joueurs entrainement son exclusion du tournoi immédiatement

**Article 18 :** *La participation au tournoi cristal Noel implique l'acceptation du présent règlement.*

L'arbitre

Pierre CHANTIER

L'organisateur

Verrières Animation Loisirs